



Anne Deysine, dir., *Dictionnaire de l'Anglais Économique et Juridique*.

Le Livre de Poche, 1996, 490 p. 80 frs.

par François Happe, *Université d'Orléans*.

Dictionnaire bilingue en deux parties (Anglais-Français, 231 pages/Français-Anglais, 249 pages), cet ouvrage propose 30 000 termes et expressions dans les domaines économique et juridique. Pour les entrées multiples, les termes sont classés par domaine ; l'utilisation, pour chaque exemple, d'une abréviation entre parenthèses rend cette classification, qui est indispensable, parfaitement claire. Nous trouverons ainsi à l'entrée "**interest**", entre autres applications, les expressions : (Ass) **insurable** ~ intérêt assurable ; (Pol) (US) **special** ~ **group** groupe de pression ; (Jur) **terminable** ~ droit résoluble, etc.

Contrairement à d'autres, ce dictionnaire ne se contente pas d'être une liste de mots, mais offre, outre la transcription phonétique, de nombreux exemples d'usage. L'entrée « **emploi** » comporte une quarantaine d'expressions, allant de « *l'agence de l'~* » à « *~ de ressources budgétaires* ». Par ailleurs, il convient de souligner le recours aux explications (brèves, certes, mais généralement très claires) lorsque l'équivalent exact n'existe pas, ce qui arrive en particulier dans le domaine juridique pour des raisons évidentes de différences de système.

On ne peut raisonnablement pas attendre d'un dictionnaire de ce format qu'il présente les mêmes avantages qu'un dictionnaire beaucoup plus gros, mais on regrette de ne pas y trouver une expression telle que "trickle down theory" – difficile à traduire, certes, mais qui a tout de même été l'objet de bien des débats, et que bien des étudiants vont rencontrer, si cela n'est pas déjà fait. La même remarque vaut pour "poverty trap", que l'on cherche en vain. L'expression "*just-in-time*" (pour les flux tendus) n'apparaît pas sous la forme "J.I.T.", souvent rencontrée dans la presse ; cela n'est pas très grave, mais un peu gênant pour le non spécialiste, ainsi condamné à passer en revue toutes les entrées commençant par la lettre « j ».

Ces quelques reproches, cependant, ne devraient pas cacher les nombreux atouts de ce dictionnaire. Fruit, à l'évidence, d'un travail sérieux et d'une compétence indiscutable, ce petit ouvrage bénéficie également d'une présentation soignée et d'une typographie de qualité. Ainsi, malgré la densité du texte – espace oblige – la lecture, et donc l'utilisation, en reste confortable. Ces qualités, ajoutées au format très pratique, en font un outil très maniable, qui rendra service à tous ceux qui utilisent la langue anglaise. Bien évidemment, il ne saurait dispenser le spécialiste d'avoir recours à des ouvrages de référence plus complets, mais on peut sans hésitation en recommander l'usage aux étudiants anglicistes et, naturellement, aux étudiants de la filière L.E.A. et ceux des autres formations spécialisées dans le droit, l'économie et le commerce international. ■